



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 09 Décembre 2009

Date de la convocation 25 Novembre 2009	Heure de la séance 17 heures	Lieu de la séance Salle des fêtes Nébian
<p><b><u>PRÉSENTS</u></b> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN</b> : M. SATGER Jean-Noël, M. MONTAGNE Thierry, MME Michèle CAER,  <b>BRIGNAC</b> : M. JURQUET Henri, M. MARTINEZ Christian, M. VEDEL Jean-Louis,  <b>CABRIERES</b> : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain,  <b>CANET</b> : MME FABRE Maryse, M. FAVIER Marc, M. SEGURA René, M. BORE Jacques,  <b>CEYRAS</b> : M. LACROIX Jean-Claude, MME BARRE Berthe,  <b>CLERMONT L'HERAULT</b> : M. GARROFE Gilbert, MME GOMIS Sylvie, M. SOBELLA Henri, MME THIERS Odile,  M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, M. BARON Bernard, M. DIDELET Serge,  <b>FONTES</b> : M. BRUN Olivier, MME MIRET Christiane,  <b>LIEURAN CABRIERES</b> : MME PUJOL MONNIER Chantal, M. BERNARD Jacques,  <b>MERIFONS</b> : M. VIALA Daniel, M. OLLIER Pierre,  <b>MOUREZE</b> : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves,  <b>NEBIAN</b> : M. LIEB François, M. BARDEAU Francis, M. ESTEVE Bernard,  <b>OCTON</b> : M. COSTE Bernard, M. LUGAGNE Jérôme,  <b>PERET</b> : M. MONTAGNE Jacques, M. AZAM Joël,  <b>SALASC</b> : MME FONT Chantal, M. COSTES Jean,  <b>USCLAS D'HERAULT</b> : M. RIGAUD Christian,  <b>VALMASCLE</b> : MME VALENTINI Martine,  <b>VILLENEUVETTE</b> : M. VIDAL Eric, M. ORMIERES Jean-Louis.</p> <p><b><u>PROCURATIONS</u></b> :</p> <p>M. GARCIA Alain à M. SATGER Jean-Noël,  M. REVEL Claude à M. SEGURA René,  M. MALBEC Sylvain à M. FAVIER Marc,  MME GUERRE Marie-Hélène à M. GARROFE Gilbert,  M. BAISSÉ Robert à M. BRUN Olivier  M. VALENTINI Géraud à MME VALENTINI Martine.</p>		

**Objet : Convention de partenariat avec le Département de l'Hérault pour une mission d'assistance et de conseil juridique et technique dans le domaine du foncier**

Monsieur GAIRAUD informe le conseil que le département et les communautés de communes ont un intérêt à agir en cohérence en matière de foncier et ce plus particulièrement dans un contexte où il est constaté une évolution rapide et une complexification réelle des textes.

C'est pourquoi, le Département souhaite conventionner avec la Communauté de Communes du Clermontais pour pouvoir lui apporter son soutien et son expertise concernant les aspects juridiques et techniques dans le domaine du foncier.

Cette convention d'une durée de 5 ans et consentie à titre gratuit a pour objet de fixer les modalités pratiques de ce partenariat qui porte principalement sur les points suivants :

- Mission juridique et technique dans le l'application des droits de préemption (DPU)
- Missions de négociation : soutien technique pour mener les négociations foncières d'acquisition, de vente, ou de mise à disposition d'immeubles bâtis ou non
- Missions d'observation foncière : notarisation des DIA, réalisation de tableau de bord, diagnostic et études sur le marché foncier communautaire.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de M. GAIRAUD, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention de partenariat avec le Département de l'Hérault pour une mission d'assistance et de conseil juridique et technique dans le domaine du foncier telle que présentée,

AUTORISE le Président à signer tout acte et document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de Communes du Clermontais

Alain CAZORLA.